

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/070

Question orale déposée par Saveriu LUCIANI Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Les derniers drames attribués à l'expression meurtrière du fanatisme islamiste émeuvent, bouleversent, secouent, inquiètent, interpellent et traumatisent. En commençant cette question, L'enseignant que je suis s'incline devant le deuil de tous les protagonistes, l'ampleur de ces drames, et salue ce matin la mémoire de chaque victime. Au nom du groupe Avanzemu, je tiens à réitérer notre soutien à la famille de Dominique BERNARD, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative, toujours sous le choc, 3 ans après la tragique disparition d'un autre professeur, Samuel PATY. Cette victime, c'est d'abord l'enseignant, là-bas dans un coin de France, c'est le supporter ou le passant à Bruxelles, l'adulte ou l'enfant à Gaza. Il n'y a plus de sanctuaire ou de lieu sacré. La mort ne regarde jamais ce qu'elle fait, tout au plus elle sélectionne un lieu, un moment et une cible au choix parfois aléatoire. Ce hasard frappera encore à l'aveugle, aujourd'hui, demain ou après-demain, mais ne tue pas au nom de la fatalité.

Car, chers collègues, ce qui se passe aujourd'hui là-bas peut très bien se passer demain ici.

Le 18 octobre dernier, Gabriel ATTAL, le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, a organisé une réunion notamment avec des représentants des associations des maires, des présidents de régions et de départements. Cette réunion faisait suite à l'assassinat du professeur Dominique BERNARD au lycée Gambetta d'Arras par un terroriste islamiste. Une nouvelle fois, le sanctuaire de l'école était attaqué, suscitant une grande inquiétude des élèves, des enseignants, de tous les parents,

mais également de l'ensemble des personnels, agents de l'Éducation Nationale ailleurs, mais ici agents de la Collectivité de Corse.

La thématique de la question nous apparaît à tous plus qu'évidente, à l'heure où des conflits armés déstabilisent des régions du Monde.

En quelques mots, reprenant ainsi les termes du communiqué ministériel, il convient d'exprimer notre « volonté absolue de garantir, en tous lieux, la sécurisation de nos établissements scolaires et des activités périscolaires à la charge des collectivités locales. L'objectif est clair et il est partagé par tous : agir dans le cadre de nos compétences respectives pour la sécurité de nos établissements et donc de nos élèves et de la communauté éducative. » fin de citation.

Cette volonté doit se traduire très concrètement par des dispositions et des décisions appropriés, prenant à sa juste mesure les dangers encourus. Pour ce qui concerne la Corse, que son actuel statut particulier distingue du droit commun français, notamment en matière de propriété, de construction et d'entretien des établissements de l'enseignement secondaire, mais également de tutelle des agents y étant affectés, le rôle de notre Collectivité est essentiel et déterminant.

Si l'État semble décidé à s'engager financièrement dans des dispositifs visant à renforcer la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire -le plan Vigipirate est désormais activé et renforcé-, il nous incombe incontestablement de répondre tout aussi fortement à ce défi. Des diagnostics sont nécessaires ; ils doivent concerner toutes les collectivités, et ce jusqu'à l'échelon communal, de la prise en charge des élèves par les transports scolaires, jusque dans les classes, sans mésestimer les abords des lieux d'enseignement.

Monsieur le Président, face à un danger qui sait que la Corse n'est pas au bord du Monde, quelles mesures comptez-vous prendre, avec l'ensemble des partenaires impliqués dans cette entreprise, Etat et Collectivités, pour garantir, autant que faire se peut, la sécurité autour et dans nos établissements scolaires ?